

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

---

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE - (N° 1601)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC57

présenté par  
M. Bataillon, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« de l'organisme ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.